



En adhérant à l'UTL du pays de Brocéliande 35, je m'engage à respecter les règles suivantes :

Être à jour de ma cotisation d'adhésion individuelle pour participer aux activités ponctuelles, annuelles et recevoir les informations de l'UTL. La cotisation est valable du 1er septembre au 31 juin.

Régler le montant indiqué pour chaque activité quand celle-ci est payante. Toute inscription non payée ne sera pas validée. Aucune inscription aux activités ne sera remboursée, en cas de désistement, maladie ou déplacement, au dernier moment. Le remboursement se fera au prorata des sessions non faites et sur justificatif de l'absence.

Être à jour de mes **coordonnées personnelles** (Nom, Prénom, **T**éléphone, Adresse, email, ...), sur le site Web ou auprès des membres du bureau de l'association. Les informations recueillies sur le site, les formulaires ou toutes documentations nécessaires à mon adhésion restent confidentielles et traitées exclusivement par les membres élus du Bureau.

Ne pas diffuser la liste, ni **communiquer** les numéros de téléphone des membres et des groupes (pôle, comité...) membres de l'association, en dehors de l'UTL.

Participer dans la bonne humeur aux activités et évènements de l'UTL, conscient(e) du travail bénévole accompli par les responsables des dits évènements ou activités.



S'engager à participer une fois par an, physiquement ou par procuration à l'Assemblée Générale de l'association.

Ne pas réclamer un remboursement de la cotisation, ni total, ni partiel quel que soit le motif.

Avoir une assurance à responsabilité civile à titre personnel, pour l'ensemble des risques lié à l'usage du covoiturage lors de mes déplacements pour les événements ou activités organisés par l'UTL. En tant que membre de l'association, je suis couvert par l'assurance contractée par l'UTL Bretagne. Par la présente, je m'engage à m'abstenir de toute poursuite contre l'UTL ou ses bénévoles, en cas de dommages corporels ou matériels survenus, lors des dites activités et événements.

Assister aux évènements ou activités que j'ai choisis, car mon absence pourrait en désorganiser le bon fonctionnement.



Élire les membres du Conseil d'Administration parmi les candidats, membres de l'association, selon les conditions du Règlement intérieur de l'UTL.

Respecter les principes définis dans la présente charte.

Respecter la procédure d'inscription indiquée sur le site Web, sur le réseau Facebook et/ou par mail, lorsque je veux m'inscrire à un évènement, à une activité et je fournis les informations requises.

Répondre rapidement aux invitations des différents événements organisés par l'UTL, afin d'en faciliter l'organisation et d'éviter le travail de relance.

Accepter que les photographies ou séquences vidéo, prises lors des activités et événements, soient éventuellement publiées sur le site Web, le réseau Facebook, la Newsletter et tout support relatif à l'UTL. L'Adhérent s'engage à ne pas poursuivre l'association.

Respecter les règles basiques de communication sur les médias sociaux, telles que courtoisie, politesse et ainsi éviter les critiques de tous genres, peu constructives. **